



REGLEMENT PARTICULIER
EP 5011

RANDONNEE SURPRISE
1° MAI 2023



Article 1 :

Le Moto Club Sommiérois organise la RANDONNEE SURPRISE » ouverte au CHAMPIONNAT DE TOURISME DE LA LIGUE OCCITANIE.

Licencié et non licencié.

Lieu de rendez-vous MOTO CLUB SOMMIEROIS 5 mas moulin à vent 30250 VILLEVIELLE
A partir de 8 H.

Article 2 :

Ce rassemblement est ouvert aux pilotes et passagers, français et étrangers, de véhicules de la catégorie « motocycles » homologués et conformes à la réglementation en vigueur immatriculés et assurés.

Article 3 :

Le contrôle d'arrivée sera ouvert le lundi 1 mai à partir de 8H pour départ 8H30 8H45

Article 4 :

Au contrôle, chaque participant devra présenter son permis de conduire, son assurance, la carte grise du véhicule, un casque conforme au code de la route et des gants homologués. Celui-ci s'engage également à respecter le code de la route, le règlement de l'organisation et restera responsable de ses actes pendant la balade.

Article 5 :

La participation est de 28 € par personne repas compris.

Article 6 :

Le pointage des carnets de Tourisme se fera lors du contrôle à l'arrivée

Le kilométrage de toute personne quittant la balade avant lundi midi ne pourra être validé.

Article 7 :

Les participants préalablement inscrits et qui ne seront pas présents à la manifestation (hors motif valable justifié) ne pourront prétendre à une quelconque indemnité ou remboursement. En aucun cas, les conditions atmosphériques ne peuvent être considérées comme motif d'annulation.

Article 8 :

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure toute personne qui viendrait à troubler le bon déroulement de la manifestation et ce, sans qu'il ne puisse être réclamé d'indemnités.

Article 9 :

Afin de faciliter la tâche des organisateurs, les inscriptions doivent parvenir au plus tard le JEUDI 20 AVRIL 2023 accompagnées du règlement pour être prises en compte.



Article 10 :

La balade est **limitée à 50 MOTOS**. Les inscriptions seront prises au fur et à mesure de leur arrivée. (Cachet de la poste faisant foi) Nous conseillons de vous inscrire le plus tôt possible.

Article 11 :

Les participants acceptent d'être photographiés, filmés et d'avoir leur voix enregistrée par les organisateurs dans le cadre de cette Randonnée surprise. Ils acceptent à titre gratuit l'exploitation de leur image, celle de leur véhicule et de leur voix par les organisateurs sur tous supports papier, graphique, vidéo numérique etc. et ce sans limitation de durée.

Article 12 :

Les organisateurs rejettent toute responsabilité en cas de perte, vol ou dégradation de tout bien personnel, si les faits sont indépendants de l'organisation.

Article 13 :

La participation à ce rassemblement étant acceptée comme telle par les participants volontaires, ceux-ci restent maîtres de leurs actes et s'engagent à ne pas rechercher la Responsabilité des organisateurs, en cas d'incident ou d'accident dont ils seraient eux-mêmes Responsables.

Montant de l'inscription repas compris : 28 € PAR PERSONNE

Et 15 € POUR ENFANT moins de 12 ans.

Chèque à l'ordre de MC SOMMIEROIS

5 Mas du moulin à vent

30250 VILLEVIELLE

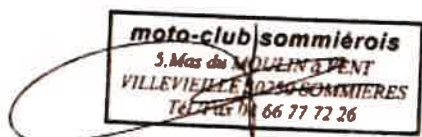
Visa du club

Le 22 mars 2023

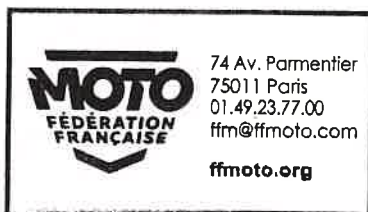
Visa de la ligue Occitanie

Le 27/03/2023

PO/ Bernard Boillot



AS





RANDONNEE SURPRISE 1 MAI 2023

EP 5011

BULLETIN D'INSCRIPTION

A RENVOYER AVANT LE 20 AVRIL 2023



MOTO CLUB SOMMIEROIS 5 MAS DU MOULIN A VENT 30250 VILLEVIELLE

Marie line PRIMARD ml.primard@free.fr 06 89 88 18 66

OUVERT AUX LICENCIES et NON LICENCIES

MOTO CLUB..... LIGUE

ADRESSE PERSONNELLE

N° TELEPHONEADRESSE MAIL.....

N° DE LICENCE.....

	NOM PRENOM	PILOTE	PASSAGER	DATE DE NAISSANCE	CYLINDREE
1					
2					
3					
4					
5					
6					

INSCRIPTION AVANT LE 20 AVRIL 2023

TOTAL: 28€ X=..... 15 € X=..... TOTAL GENERAL.....

Règlement par chèque à l'ordre du MC Sommiérois

Ou virement IBAN : FR 76 1348 5008 0008 9124 6437 341 BIC : CEFAFRPP 348

LIEU DE RENDEZ VOUS:

MOTO CLUB SOMMIEROIS

5 MAS DU MOULIN A VENT

30250 VILLEVIELLE.

D 6110 route d'Alès

POINTAGE A PARTIR DE 8 H

DEPART AU PLUS TARD 8H45

Limité à 50 MOTOS

NE TARDEZ PAS

